

Madame Françoise Lebreton Tréheux  
55, boulevard Suchet  
75016 Paris

Marie de Carennac  
46110 Carennac

A l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur

Carrières « MTE »

Paris, le 13 février 2018

Monsieur,

Je me réfère à l'avis d'enquête publique portant sur une demande de renouvellement et d'extension d'une autorisation d'exploiter une carrière au lieu-dit « le Bégoux » sur la commune de Carennac.

Je vous indique que je suis propriétaire de la propriété « les Bouyssières » (que j'habite) qui est située à 300 mètres des installations de la carrière. A ce titre, cette activité comporte déjà des nuisances, notamment sonores, sans qu'aucune mesure n'ait été prise par les autorités en vue de les réduire depuis des années.

Je précise que notre habitation est bien antérieure au début de l'exploitation intensive de la carrière par la société MTE en 1987, à une époque où aucune étude d'impact sérieuse sur les différents milieux avait été conduite.

Après revue de l'étude d'impact, je constate que les impacts sur le milieu humain sont manifestement sous-évalués. Les nuisances sonores sont largement amplifiées en présence de vents dominants, point sur lequel l'étude d'impact est silencieuse. Par ailleurs les mesures effectuées l'ont été en l'absence d'activité de la carrière. Il convient d'envisager la mise en place d'une barrière sonore pour réduire autant que possible ces nuisances.

Les vibrations induites par le tir de mines peuvent causer des dégâts aux constructions qui sont déjà très anciennes et situées à l'extrémité du promontoire rocheux.

L'impact positif sur l'activité économique locale me paraît tout à fait marginal (aucune création d'emplois et aucune retombée locale).

Le chemin des Catannes (qui rejoint la RD 20) est inadapté à la circulation des poids lourds (en principe interdite en raison du poids) au regard de son étroitesse et de l'absence d'aires de croisements de taille suffisante. Il est désormais dans un état déplorable, certaines parties de la chaussée menaçant de s'effondrer. Cette situation se dégradera encore plus avec l'extension de l'activité de la carrière et l'apport de déchets inertes extérieurs.

Si un renouvellement devait être accordé (ce que je ne souhaite pas), le renouvellement de l'autorisation d'exploitation pour 30 ans me paraît excessivement long.

L'impact du renouvellement et de l'extension de l'activité est double : il représenterait davantage de nuisances et une dévalorisation importante de ma propriété pour laquelle je demanderai réparation auprès de l'Etat. Ma propriété présente un intérêt patrimonial puisque les habitations datent de 1852 et 1867. J'en veux pour preuve la photo qui représente ma propriété et qui figure dans le dossier préparé par le bureau L'Artiflex (page 159) !

Je m'oppose donc au renouvellement et à l'extension de l'exploitation de la carrière pour les raisons qui viennent d'être développées..

Je vous prie de croire, Monsieur le commissaire enquêteur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Françoise Lebreton Tréheux